



SCHWEIZERISCHE VEREINIGUNG DER VERBANDSAUSGLEICHSKASSEN (VVAK)
ASSOCIATION SUISSE DES CAISSES DE COMPENSATION PROFESSIONNELLES (ACCP)

Kapellenstrasse 14 | Case Postale | 3001 Berne
T: 058 796 99 88 | Fax 058 796 99 03
E-Mail: info@vvak.ch

2021

Rapport annuel

Sommaire

Portrait de l'ACCP	2
Avant-propos du président	3
Activités et organisation	4
Rapports des ressorts	6
Remarques finales	10

Les comptes annuels 2021 sont
présentés dans le rapport financier 2021
établi séparément.

Portrait de l'ACCP

Engagement en faveur d'une mise en œuvre moderne et efficace du 1^{er} pilier

Les 65 caisses de compensation et agences membres (état le 31.12.2021) de l'Association suisse des caisses de compensation professionnelles (ACCP) sont des établissements indépendants de droit public créés par des associations professionnelles ou interprofessionnelles. En qualité de prestataires de services indépendants, elles jouent un rôle important dans la gestion des régimes d'assurances sociales du 1^{er} pilier. En tant que caisses de compensation organisées par secteurs d'activités, elles disposent d'un haut niveau d'expertise dans les domaines de l'AVS, de l'AI, des APG et dans la perception des cotisations de l'AC et fournissent à leurs clients des prestations de qualité.

L'ACCP développe de manière proactive des solutions fédérales et sectorielles d'avenir pour le 1^{er} pilier et ce, par une approche efficace et orientée clients.

L'ACCP accorde une importance particulière à entretenir des relations étroites avec les associations fondatrices, les organisations faîtières de l'économie et ses partenaires.

Le Comité

Le Comité représente l'ACCP vis-à-vis de l'extérieur et est organisé selon un système de domaines d'activité, appelés ressorts ; il se composait pendant l'année sous revue comme suit :

- **Yvan Béguelin, président**
Gérant de la Caisse AVS de la Fédération patronale vaudoise
- **Roger Holzer, vice-président, chef du ressort Finances et Communication**
Gérant de la Caisse de compensation des banques suisses
- **Markus Aeschbacher, chef du ressort Cotisations**
Gérant des caisses de compensation Simulac, Bouchers, Organisations laitières et agricoles, Commerçants bernois et Coiffure & Esthétique
- **Dr. Urs Fischer, chef du ressort Surveillance et organisation**
Gérant de la caisse de compensation Forte
- **Barbara Ghirardin, cheffe du ressort Prestations**
Gérante des caisses de compensation Patrons Bernois, Transport, Cliniques privées
- **Dr. Marco Reichmuth, chef du ressort Allocations familiales**
Gérant de la Caisse de compensation medisuisse
- **Christelle Schulz, co-cheffe du ressort Technique**
Gérante des caisses de compensation FER CIAV et FER CIAM
- **Alexandra Steiner, cheffe du ressort Formation apprentis**
Gérante de la Caisse de compensation Thurgauer Gewerbe
- **Christian Zeuggin, co-chef du ressort Technique**
Gérant de la Caisse de compensation EXFOUR

Le Secrétariat

Un secrétariat permanent soutient les membres du Comité dans leur travail :

- **Martin Troxler, secrétaire général**
- **Monika Bärtschi, secrétariat**
- **Argia Amatucci, site internet et extranet**
- **Christine Aeschmann, programmes de formation**

Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse www.accp.ch.

Avant-propos du président

Cinq ans ! C'est le temps qu'il a fallu au Parlement fédéral pour s'accorder sur le projet de stabilisation de l'AVS, baptisé « AVS 21 ». Cinq ans pour quel résultat ? Un projet qui reprend plus ou moins les mêmes éléments qui avaient conduit, à l'époque, au rejet par le peuple de « Prévoyance 2020 ». Que de chemin parcouru...

Ce projet prévoit l'harmonisation de l'âge de référence de la retraite des femmes avec celui des hommes à 65 ans en quatre étapes. Pour atténuer les effets pour les femmes proches de la retraite, un régime de compensation sera mis en place sur une période de transition de neuf ans, sous la forme de suppléments de rentes et de conditions avantageuses en cas de retraite anticipée. Dans le détail, l'introduction de suppléments variables, de montants progressifs puis dégressifs, ainsi que de taux de réduction variables en fonction du revenu, ne faciliteront assurément pas la tâche des organes d'application. On s'y attendait.

Combien ? L'harmonisation de l'âge de la retraite des femmes et des hommes permettra d'économiser 10 milliards de francs sur dix ans, tandis que le régime de compensation entraînera une augmentation des dépenses de l'ordre de 3,25 milliards de francs. Le projet prévoit par ailleurs un supplément de 1,4 milliard de francs provenant de la hausse du taux de TVA de 0,4 %. On constate d'emblée, sans effectuer de grands calculs, que l'on est très loin des 26 milliards de francs dont a besoin l'assurance d'ici à 2030 pour garantir le niveau des prestations et assurer son équilibre financier. Ce projet ne constitue donc qu'un sursis pour l'AVS et non un véritable assainissement. Tout reste donc à faire pour réformer durablement notre système de prévoyance-vieillesse !

Yvan Béguelin, président

Activités et organisation

Politique

L'activité politique relative aux consultations et aux prises de position est résumée dans les tableaux ci-après :

Prises de position (consultations) 2021

Mai 21	Révision partielle de la loi sur les allocations familiales du canton de Lucerne	
Juin 21	Révision de l'ordonnance sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (ordonnance sur le CO2)	(prise de position commune avec la CCCC)
Juil 21	Lutte contre l'usage abusif de la faillite. Révision de la LP	(prise de position commune avec la CCCC)
Août 21	Loi fédérale sur l'allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises (Loi sur l'allègement des entreprises)	(prise de position commune avec eAVS/AI, la CCCC et la COAI)
Nov 21	Complément à la loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA)	(prise de position commune avec eAVS/AI, la CCCC et la COAI)
Déc 21	Ordonnance sur la présentation des comptes de l'établissement de droit public de la Confédération « compenswiss »	(prise de position commune avec la CCCC et la COAI)

Il a été renoncé à participer aux procédures de consultation concernant l'ordonnance sur les prestations transitoires pour les chômeurs âgés et les dispositions d'exécution relatives à la modification de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (développement continu de l'AI), car ces domaines ne concernent que partiellement les caisses de compensation professionnelles dans leurs tâches opérationnelles.

Aperçu 2022

Fév 22	Révision de la loi sur le CO2	(prise de position commune avec la CCCC)
Avril 22	Obligation de signaler les cyberattaques pour les exploitants d'infrastructures critiques (Modification de la loi sur la sécurité de l'information, LSI)	(prise de position commune avec eAVS/AI, la CCCC et la COAI)
Mai 22	Iv. pa. (Kessler) Weibel. Octroyer le congé de maternité au père en cas de décès de la mère	(prise de position commune avec la CCCC)

Formation

Après la pause de 2020 due à la pandémie, l'ACCP a pu lancer, au cours de l'année sous revue, une nouvelle offre de formation fortement étendue dans le domaine du 1^{er} pilier, qui comprend des cours d'introduction et de formation tant généraux que spécifiques et qui s'adresse aux nouveaux collaborateurs et aux spécialistes. Le lancement du nouveau programme s'est déroulé avec succès et a suscité de nombreuses réactions positives. En complément, divers séminaires pour cadres relatifs au management et à la conduite ont été proposés.

Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire 2021 a eu lieu le matin du 24 juin 2021 à l'hôtel Victoria à Bâle. Elle a été suivie d'un déjeuner. En raison de la situation volatile liée à la pandémie de COVID-19, l'assemblée générale s'est déroulée sous une forme réduite, en présence uniquement des gérants de caisses et des membres du conseil consultatif, et sans invités.

Sur 65 membres disposant du droit de vote, 45 étaient représentés. L'approbation du rapport annuel 2020, des comptes annuels 2020 et du budget 2022 ainsi que l'octroi de la décharge au Comité et au secrétariat ont été approuvés à l'unanimité. Il a été pris connaissance du rapport de révision 2020.

Lors de l'élection complémentaire au Comité pour la période 2021-2023, le Comité a proposé l'élection de Markus Aeschbacher (CC 30/34/78/107/113) en remplacement de Georges Marchand, démissionnaire. L'assemblée générale a confirmé à l'unanimité l'élection de Markus Aeschbacher en tant que nouveau chef de ressort Cotisations dès le 1^{er} juillet 2021. Georges Marchand a été dûment félicité et chaleureusement remercié pour son grand engagement en faveur de l'ACCP.

L'assemblée générale a été précédée de la séance du Conseil consultatif de l'ACCP. L'échange entre les organes de l'ACCP et les représentants des associations fondatrices ainsi que des organisations économiques faîtières sert à la formation d'opinions concernant les activités présentant une orientation stratégique et politique.

Membres

Au début de l'année sous revue, 48 caisses de compensation professionnelles étaient au service de leurs associations fondatrices. S'y ajoutent également comme membres indépendants disposant du droit de vote, 17 agences situées en Suisse romande et au Tessin.

Au cours de l'année sous revue, les changements suivants sont intervenus dans les caisses :

<i>Caisse de compensation</i>	<i>Modification</i>
Panica (38)	Nouvelle direction: Patricia Hochstrasser (jusqu'au 30.09.2021: Franziska Schertenleib)
Albicolac (74)	Nouvelle direction: René Wirz (jusqu'au 31.12.2021: Pius Marchon)
Agrivit (116)	Nouvelle direction: Dominique Rast a.i. (jusqu'au 10.09.2021: Fabienne Goetzinger)
Verom (43), Horticulteurs & fleuristes (98) et Menuisier (104)	Fusion - nouvelle Caisse AVS Forte (98) (le 01.01.2022)

Vétérans

Fin 2021, 53 anciens gérants de caisses étaient membres de l'association des vétérans. Au cours de l'année sous revue, aucune nouvelle adhésion n'a eu lieu. Par ailleurs, notre collègue Walter Baumgartner (AK 74/25.05.2021) nous a malheureusement quitté.

Le 28 octobre 2021, 17 vétérans et un invité ont participé à la manifestation annuelle à Lucerne.

Guido Kunz s'est retiré de l'organisation des vétérans à la fin de l'année 2021. François Puricelli sera désormais actif aux côtés de Rolf Greter.

Rapports des ressorts

Présidence

La crise sanitaire de la COVID-19 ne nous a laissé que peu de répit en 2021. Dans ce contexte, les caisses professionnelles ont à nouveau pleinement assumé leur rôle de relai avec les entreprises et les indépendants, notamment dans le cadre de l'octroi des mesures de soutien financier au travers des APG en cas de coronavirus. L'important volume de travail supplémentaire a pu être absorbé sans que les activités courantes des caisses n'aient été impactées.

Le projet de « Modernisation de la surveillance », qui nous occupe depuis plusieurs années, est actuellement traité par les Chambres fédérales. Le Conseil Fédéral souhaite axer davantage la surveillance sur les risques, renforcer la gouvernance et piloter et surveiller de manière adéquate les systèmes d'information. Si les Chambres reconnaissent la nécessité d'agir, elles sont toutefois en désaccord sur certains points, notamment en matière de communication des décisions par voie électronique. Selon les parlementaires, le pilotage et la surveillance des systèmes d'information devraient être améliorés pour garantir la sécurité de l'information et la protection des données. Ils ne veulent toutefois pas aller trop loin et refusent de donner à l'autorité de surveillance la compétence d'édicter des exigences minimales en ce sens. L'élimination des divergences devrait intervenir à l'été 2022. Le processus législatif est donc à bout touchant. Il s'agira maintenant d'être particulièrement attentifs et proactifs dans le cadre de l'élaboration des directives d'application.

Nous tenons enfin à souligner que notre très bonne collaboration avec nos partenaires de la Conférence des caisses cantonales, de la Conférence des offices AI, d'eAVS/AI et du Centre d'information AVS/AI est fort utile et bénéfique au bon fonctionnement du 1^{er} pilier.

Yvan Béguelin (président) et Roger Holzer (vice-président)

Ressort Cotisations

Les groupes de caisses ont défini avec la Suva les principes d'une collaboration en ce qui concerne la mise en œuvre des chiffres marginaux n^{os} 1041 - 1044 DSD (décision coordonnée sur le statut IND/SAL). Il a été recommandé aux caisses de conclure une convention correspondante avec l'agence compétente de la Suva.

Le Conseil fédéral a adopté le rapport « Numérisation - Examen d'une flexibilisation dans le droit des assurances sociales (Flexi-Test) » le 27 octobre 2021. Ce rapport fait suite, entre autres, à plusieurs interventions parlementaires qui demandaient de prendre en compte les accords des parties sur le statut. De l'avis du Conseil fédéral, le système actuel de sécurité sociale offre suffisamment de flexibilité, raison pour laquelle il ne voit pas la nécessité de l'étendre à l'heure actuelle.

Markus Aeschbacher, chef du ressort Cotisations

Ressort Prestations

La Commission des prestations s'est réunie sous la direction de l'OFAS les 4 mai et 20 octobre 2021. Elle a examiné principalement les questions suivantes :

- **Stabilisation de l'AVS (AVS 21)**

Lors de la session d'hiver 2021, le Parlement a terminé les débats sur la réforme de l'AVS. Pour les femmes, l'âge de la retraite passe de 64 à 65 ans, l'augmentation étant compensée pour 9 années de transition. En outre, la TVA sera relevée de 0,4 point de pourcentage. L'utilisation des bénéfices de la Banque nationale pour le financement supplémentaire de l'AVS a été rejetée. Le référendum lancé par les milieux de gauche a abouti. Si le peuple accepte le projet lors de la prochaine votation, il faut s'attendre à une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

- **Mariage pour tous**
L'acceptation de ce projet lors de la votation populaire du 26.9.2021 a des conséquences diverses sur diverses prestations du 1^{er} pilier. Le Conseil fédéral a décidé de son entrée en vigueur au 1.7.2022.
- **Loi COVID - Circulaire sur l'allocation pour perte de gain en cas de mesures destinées à lutter contre le coronavirus – Corona-perte de gain (CCPG)**
Qui aurait pensé que le sujet et les paiements nous occuperaient encore en 2021... Rien que pour l'année 2021, la circulaire a été adaptée dix fois. Pour la période du 17.9.2020 au 30.6.2021, les caisses de compensation ont à nouveau reçu un remboursement des frais pour la prise en charge de ces travaux.
- **Allocation de maternité en cas de séjour prolongé au nouveau-né à l'hôpital**
Cette prestation est entrée en vigueur le 1.7.2021.
- **Amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches**
Le congé a été introduit de manière échelonnée à partir du 1.1.2021 et du 1.7.2021.
- **Congé de paternité**
Il a été introduit au 1.1.2021.
- **Prestation transitoire pour les chômeurs âgés**
Elles ont été introduites au 1.7.2021.
- **Allocations en cas d'adoption d'un enfant**
Lors de la session d'automne 2021, le Parlement a approuvé un congé d'adoption de deux semaines (entrée en vigueur prévue : mi-2022 ou début 2023).
- **Développement de l'AI**
Un groupe de travail spécial composé de représentants des caisses de compensation cantonales et professionnelles ainsi que d'autres personnes s'est penché sur ce thème. La révision de l'AI est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Barbara Ghirardin, cheffe du ressort Prestations

Ressort Allocations familiales

La **motion Baumann**, transmise par le Parlement en 2018, demande l'introduction d'une compensation des charges dans tous les cantons. Sur les 20 systèmes de compensation des charges existants, seuls 9 répondent à l'exigence d'une compensation complète et uniforme pour les employeurs et les indépendants. En cas de mise en œuvre de la motion, 17 cantons devraient donc introduire une compensation des charges ou adapter le système existant. Le Conseil fédéral propose de classer la motion, car elle empiète sur la compétence des cantons en matière de financement des allocations familiales et donc sur des solutions politiquement équilibrées au niveau cantonal. En 2022, le Parlement décidera s'il suit cette proposition ou s'il maintient l'élaboration d'un projet de loi par le Conseil fédéral.

Du **côté des prestations**, les cantons sont évidemment restés très passifs en raison d'autres priorités, le montant des allocations familiales n'ayant été adapté pour 2022 que dans le canton de Vaud, conformément à une planification à long terme.

Sur le **plan international**, il a fallu tenir compte durant l'année sous revue, d'une part, des adaptations des accords avec le Royaume-Uni et la Bosnie-Herzégovine et, d'autre part, des nouveautés dans le domaine de l'échange électronique de données avec les Etats de l'UE/AELE (« EESSI FB RINA GUI »).

Marco Reichmuth, chef du ressort Allocations familiales

Ressort Technique

En 2021, l'association eAVS/AI a été impliquée activement dans la mise en œuvre de projets du 1^{er} pilier Assurances sociales / Allocations familiales, dans la revue de la stratégie eAVS/AI ainsi que dans le thème de l'indemnisation Corona. Parallèlement, la maintenance et l'exploitation des solutions existantes ont été assurées. Une attention particulière a été accordée aux projets suivants :

- **Information Security** : Dans le cadre du projet Information Security, la Policy a été validée par les associations et mise en vigueur. Parallèlement, les directives ont été élaborées et vérifiées par l'équipe de révision. En complément, une révision des exigences minimales de l'OFAS (MdS - Modernisation de la surveillance) a été effectuée par l'équipe de projet.
- **Transformation numérique et innovation - TNI** : Un groupe de travail de la CoCo eGov a élaboré la stratégie TNI, en se penchant dans un premier temps sur les thèmes de la vision, de la mission et des principes. Une comparaison étroite avec le paysage des organes déjà établis a lieu.
- **Stratégie de portail** : La stratégie de portail est un projet partiel de la stratégie TNI. Dans le domaine du 1^{er} pilier Assurance sociale / Allocations familiales, la communication avec les clients et les tierces parties est déjà assurée aujourd'hui à l'aide de portails. Les projets nouvellement lancés ou devant être lancés posent également des exigences à cet égard. Afin de synchroniser les activités dans le domaine des portails et des services de portail dans le 1^{er} pilier Assurance sociale / Allocations familiales, le projet Stratégie de portail a été lancé conjointement avec l'OFAS, la CdC et les associations de caisses.
- **Développement continu de l'AI** : La réforme de l'AI est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Entre autres, le calcul des rentes linéaires a été introduit dans ACOR. La solution d'enregistrements sonores AI ainsi que l'attribution d'expertises bi-disciplinaires (Suisse Med@p) ont été mises en œuvre par eAVS/AI. L'échéance du 1^{er} janvier 2022 a pu être respectée avec succès malgré des délais très courts.
- **Numérisation des APG - Exécution** : Le projet fait partie du programme de numérisation des APG de l'OFAS. Dans ce projet, eAVS/AI coordonne la mise en œuvre des bases auprès des organes d'exécution. Une nouvelle variante de processus a été élaborée. En outre, il a été possible de s'assurer que les questions centrales pour la mise en œuvre soient traitées.

En 2021, la veille relative de l'environnement technologique a été mise en place par eAVS/AI et appliquée pour la première fois. En collaboration avec les associations, il a été répondu aux consultations suivantes :

- Loi fédérale sur l'allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises (Loi sur l'allègement des entreprises)
- Disposition transitoire de la loi fédérale sur l'utilisation de moyens électroniques dans l'accomplissement des tâches des autorités

En outre, les activités opérationnelles de la cyberadministration suisse (e-Gouvernement Suisse) ont été entièrement transférées à l'Administration numérique suisse. Ce transfert a été suivi afin d'identifier les répercussions sur le 1^{er} pilier Assurances sociales / Allocations familiales.

Au niveau des projets IT de l'OFAS, le **projet EESSI** (Electronic Exchange of Social Security Information), qui assure l'échange électronique de données dans le domaine des assurances sociales au niveau européen, a de nouveau été au centre de l'attention au cours de l'année sous revue.

Christelle Schultz et Christian Zeuggin, co-chefs du ressort Technique

Ressort Surveillance et organisation

Au cours de l'année sous revue, deux projets ont été lancés en vue de l'introduction de la présentation des comptes au 01.01.2025 : L'introduction de l'International Public Sector Accounting Standards (IPSAS) pour **la présentation des comptes de compenswiss** doit permettre d'améliorer les régularisations du fonds AVS. L'extension des plans comptables dans les **DCMF 2025** permet d'améliorer la systématisation dans le domaine de la comptabilité des prestations et de résoudre les problèmes existants en matière de provisions. La planification du projet prévoit l'intégration de spécialistes des caisses AVS et de la commission S&O.

Lors de la votation référendaire du 13.06.2021, la révision totale de la loi sur le CO2 a été rejetée. Les **remboursements de CO2** à l'économie resteront donc également inchangés.

La **modernisation de la surveillance (MdS)** impose des exigences supplémentaires au système de contrôle interne (SCI) de tous les organes d'exécution, comme par exemple l'implication des organes de contrôle (comité de la caisse et conseil de surveillance). En raison des différences de taille, de tâches et de structures, l'introduction d'un système de contrôle uniforme par l'OFAS n'est pas prévue. Chaque caisse de compensation AVS devra développer et configurer elle-même son SCI et le vérifier périodiquement.

En 2021 également, des prestations **APG Corona** ont été versées. Les caisses de compensation AVS ont été indemnisées pour leurs services pour la période du 17.09.2020 au 30.06.2021. Les indemnités pour la phase suivante sont encore en suspens.

Le développement des caisses de compensation en tant qu'entreprises de services modernes implique une **numérisation systématique de tous les processus commerciaux** et une forte **mise en réseau électronique** avec les partenaires les plus divers. La technicisation de l'infrastructure qui en découle progresse rapidement et entraîne de nouvelles dépendances et de nouveaux dangers auxquels il faut faire face à temps et de manière appropriée.

Urs Fischer, chef du ressort Surveillance et organisation

Ressort Formation apprentis

- **Formation commerciale de base / Branche de formation AVS** : La rencontre annuelle des experts aux examens a eu lieu le 13 janvier 2021 par visio-conférence. Les points récurrents suivants ont été traités : mutations des experts aux examens, rétrospective de la procédure de qualification 2020 et informations sur le déroulement de ladite procédure en 2021. En outre, des informations déjà disponibles sur la nouvelle branche de formation Assurances maladie et assurances sociales ont été communiquées.

Les cours interentreprises de notre branche de formation ont eu lieu en Suisse alémanique à la SVA Zürich le 16 janvier pour la 2^e année d'apprentissage et le 23 janvier pour la 3^e année d'apprentissage. Les cours pour les apprentis de Suisse romande ont eu lieu à la Caisse cantonale de compensation de Genève le 19 février pour la 2^e année d'apprentissage et le 5 mars 2021 pour la 3^e année d'apprentissage.

- **Procédure de qualification (examen de fin d'apprentissage) 2021** : La procédure de qualification a eu lieu le 9 juin 2021. Au total, 50 apprentis ont passé l'examen de fin d'apprentissage. La moyenne générale de la note finale était de 4,8 en Suisse alémanique et de 4,35 en Suisse romande.
- **Experts aux examens** : A la fin de l'année 2021, 38 experts de la Suisse alémanique et 9 experts de la Suisse romande se sont engagés en faveur de la formation des apprentis.

Alexandra Steiner, cheffe du ressort Formation

Remarques finales

Le présent rapport annuel fournit uniquement un aperçu sommaire des principales activités de notre association au cours de l'année sous revue. Beaucoup de travail qui dépasserait le cadre de ce rapport a également été accompli au sein de nombreux groupes de travail et organes. Nous tenons à remercier toutes celles et tous ceux qui se sont engagés pour nos préoccupations communes dans le cadre de l'Association des caisses de compensation professionnelles.

Berne, mai 2022

Yvan Béguelin, président

Martin Troxler, secrétaire général



ASSOCIATION SUISSE DES CAISSES DE
COMPENSATION PROFESSIONNELLES (ACCP)

Kapellenstrasse 14 | Case Postale | 3001 Berne

T: 058 796 99 88 | Fax 058 796 99 03

E-mail: info@vvak.ch

www.accp.ch